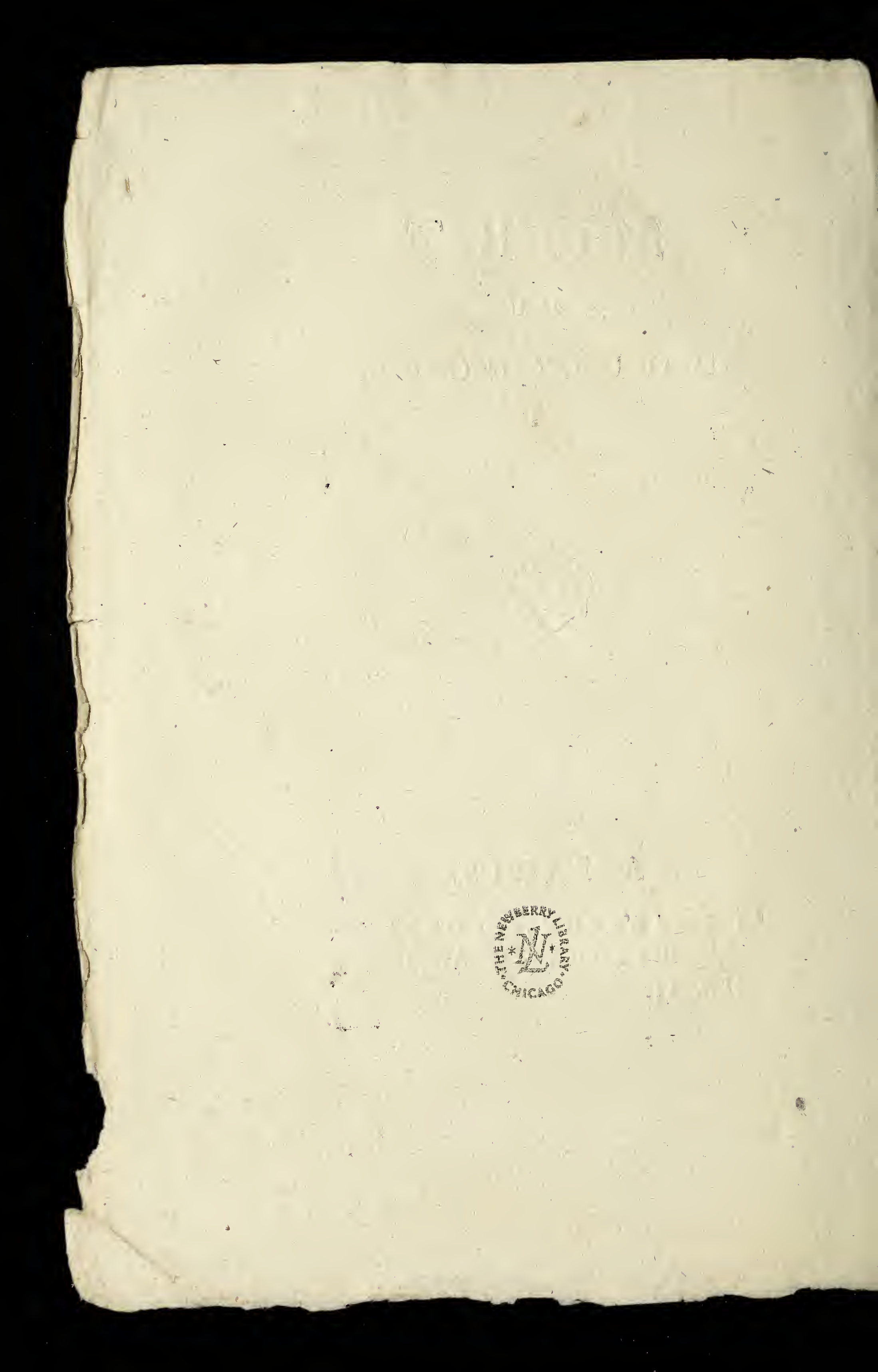
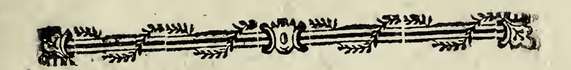
MORT
DU
BOULANGER.



A PARIS,
Chez GARNERY, et VOLLAND
Libraire, quai des Augustins,
N°. 25.





MORT
DU
BOULANGER.

Le Peuple était hier à la porte d'un Boulanger de la rue de la Juiverie, pour y attendre du pain suivant le malheureux usage auquel on est forcé depuis quelque tems, il n'y en avoit plus : ceux qui n'en avaient pas eu, se plaignaient d'avoir si long-tems attendu pour rien, lorsqu'une vieille femme de la figure & de la taille dont on nous peint les sorcieres, a dit au Peuple,

vous n'avez pas de pain ! que ce gueux de boulanger vous donne celui qu'il a dans ſa cave, tous tant que vous êtes, vous ne vous en retournerez pas les mains vuides ; les auditeurs à ces mots fondent ſur la boutique du boulanger, fouillent dans ſa maiſon, deſcendent dans ſa cave & y trouvent, à ce qu'on aſſure, quantité de pains moiſis & enterrés ſous une pile de bois.

Le Peuple furieux ſe ſaiſit du boulanger, l'entraîne à l'Hôtel de ville : interrogé, il répond mal. Ses Juges ordonnent qu'il ſoit conduit en priſon : mais ſes conducteurs en diſpoſent autrement, ils s'emparent

du boulanger, defcendent le fatal Reverbere, & fans autre forme de procès, y accrochent le boulanger Ariftocrate. La cérémonie faite, on defcend le malheureux, on lui coupe la tête & on lui accorde ainfi qu'à celles des Delaunais, des Fleffelles, des Berthier, des Foulon, les honneurs de la pique, on la promene dans Paris; & le Peuple toujours cruel, même dans fes actes de juftice, a l'atrocité de préfenter cette tête fanglante à fon époufe mere de famille et enceinte de fept mois.

On peut juger de l'effet qu'a produit en elle une femblable révolution, cette malheureufe femme eft dans l'état le plus déplorable;

elle a reçu l'extrême-onction, et on désespere de sa vie.

On s'est trop pressé de faire périr ce boulanger, il falloit l'interroger scrupuleusement, le faire jaser, on eût pu en tirer des avœux utiles. S'il eût été coupable, ayant des témoins et en grand nombre, qui auroient attesté qu'ils avoient vu chez lui des magasins de pains moisis, son procès eût été instruit en 24 heures, et le coupable eût péri par la main du bourreau.

Cet exemple eût produit plus d'effet sur les gens mal intentions

nés, boulangers ou autres. Qu'ils prennent garde, leurs machinations ſont découvertes. On eſt inſtruit, on ne pourroit douter qu'il entre dans Paris une quantité ſuffiſante de farines pour l'approviſionnement de ſes habitans. Qu'ils ſe hâtent de renoncer à leur affreuſe conſpiration; les viſites vont être multipliées; malheur aux coupables, on ne leur fera aucun quartier.

Le bruit court parmi le peuple que ce boulanger a dit à ſes juges, vous ſavez bien pourquoi j'ai des magaſins de pain. Peuple, ne croyez

pas aux calomnies qu'on ourdit contre les Députés.

A la ville, ce ſont vos repréſentans ; c'eſt vous qui les avez choiſis, vous les avez crus dignes de votre confiance, ne les dégoutez pas des pénibles travaux que l'amour du bien public & l'eſtime dont vous les avez honorés, peuvent ſeuls leur faire ſupporter.

Ne croyez pas aux crimes qu'on leur impute ſans en avoir des preuves; c'eſt la ſeule choſe qu'ils vous demandent.